



*Syndicat National des
Cadres A*

CGC Finances Publiques et SNC CGC

86/92 Allée de Bercy

Bâtiment Turgot

Télédoc 909

75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.73 – 00.69 - 01.39

Sites : www.cgc-dgfip.info / www.snc-dgfip.info

Adresses mail : cgcdgfip.bn@dgfip.finances.gouv.fr

sncdgdgfip.bn@dgfip.finances.gouv.fr



*Syndicat National
des Contrôleurs*

LE LIEN CGC Visioconférence du 06 novembre 2020 avec la Direction Générale

Une nouvelle audio/visio conférence entre la Direction Générale et les organisations syndicales s'est tenue le vendredi 6 novembre. Il s'agissait notamment, dans le cadre de la crise sanitaire et du confinement, de faire un point sur le télétravail.

1/ Evolution du télétravail à la DGFIP.

Le taux des télétravailleurs à la DGFIP continue à augmenter mais reste à un niveau jugé insuffisant.

Le Directeur Général précise que si l'on est en moyenne à 25 % d'agents en télétravail (20 % dans les directions locales) parmi tous les agents présents (hors arrêts maladies - congés – ASA etc.), ce taux n'est que de 15 % si l'on tient compte des décomptes instantanés.

En conséquence la Direction Générale, nous dit-elle, continue à lever les blocages informatiques et à inciter les agents à télétravailler lorsqu'ils ont des fonctions télétravaillables. L'objectif étant, dans le cadre de la crise sanitaire, de limiter les interactions sociales, la présence dans les bureaux et les déplacements.

L'administration rappellera les consignes et veillera à leurs bonnes répercussions et applications dans toutes les directions locales. M Fournel concède en outre *que ce n'est pas parce qu'on fonctionne à 100 % (nous ne sommes pas en PCA) que l'on n'est pas dans une situation de crise et qu'il est donc nécessaire de retrouver les réflexes de gestion de crise sanitaire.*

Dont acte !

La marge est grande pour maximiser le télétravail. **Quotidiennement il y a 2 fois moins de télétravailleurs en action que de matériels disponibles à cet effet.**

Dans ce cadre, un projet de protocole sur le télétravail a été élaboré et adressé ce vendredi aux syndicats.

=> Le protocole sur le télétravail

Ce projet a fait l'objet d'une présentation très rapide aux représentants syndicaux participants à la visioconférence. Ce protocole a pour finalité l'organisation du télétravail en situation exceptionnelle, en attendant le système cible en période « normale ».

=> La quotité de télétravail, pour tous ceux qui ont des activités télétravaillables, doit tendre vers les 5 jours.

- => Les agents fragiles doivent être d'ores et déjà à 5 jours de télétravail.
- => Le traitement des demandes est très simplifié : autorisation par mél du chef de service.
- => Les critères d'autorisations : l'agent doit être autonome, équipé du matériel avec des fonctions télétravaillables.

Points d'attention sur le matériel à utiliser : portable - ultra portable et Tiny. L'administration a rappelé que l'utilisation de matériel personnel est à éviter formellement interdit pour l'accès aux applications professionnelles. Seul l'accès au webmail est permis : par exemple l'accès via PIGP.

Tous les guides qui sont à la disposition du télétravailleur et du manager pour télétravailler dans des bonnes conditions sont rappelés dans le protocole ; exemple : guide de prévention des risques psycho-sociaux, conseils sur le droit à la déconnexion et rappel des numéros de contact de la plate-forme d'écoute psychologique et de soutien. L'ensemble de la documentation est consultable dans ULYSSE

Enfin le protocole rappelle que les cadres peuvent télétravailler mais doivent assurer un retour régulier sur site, notamment s'ils ont des agents qui sont en présentiels.

Pour la CGC, Il faut concilier les exigences de la sécurité sanitaire y compris pour les chefs de poste qui seront les « *moins proches* » du 5/5 j selon la terminologie du Directeur général.

La CGC mentionne également le retard du secteur public par rapport au secteur privé en matière de télétravail relayé dans les médias.

Par ailleurs les organisations syndicales ont signalé une présence importante d'usagers dans les sites, générant des files d'attente incompatibles avec le respect de la distanciation sociale.

Le Directeur Général rappelle que la règle de l'accueil sur RV est le mode normal de fonctionnement. Il ne faut en aucun cas de file d'attente. Certes des difficultés existent, notamment par le fait de recevoir du public « *tout venant* » tout en étant en mode ASRV.

La Direction Générale est preneuse de toute alerte sur tels et tels lieux où des situations de files d'attentes persisteraient. « *Des messages ciblés sont plus efficaces que des messages généraux* » précise le Directeur.

La CGC souligne la contradiction entre la préservation sanitaire et la volonté de maintenir les guichets ouverts qu'elle a déjà demandé qu'au maximum l'accueil soit uniquement sur RV.

Enfin l'Administration fera une communication auprès des autres services publics sur l'accès à nos données afin d'éviter que ces derniers n'envoient leurs usagers auprès d'un centre des finances (pour obtenir par exemple une copie d'avis).

2/ Points divers

- Les plate-formes d'accueil des entreprises :

Le Directeur Général précise les éléments suivants : les appels sont très nombreux. Ces appels ne sont pas agressifs mais proviennent de personnes en difficulté que l'on essaye d'orienter au mieux et ce sans avoir leur dossier personnel à disposition.

Malgré tout, cela répond à un vrai besoin. Pour M Fournel, il faut veiller à être en capacité de répondre à cette montée en charge et à ce que les agents ne soient pas mis en difficulté pour répondre.

Le centre de contact de Rouen viendra en renfort des 2 centres (Douai et Charleville) actuellement en charge de cette mission.

Enfin les mass-mels à destination des entreprises seront échelonnés dans le temps pour ne pas submerger les centres d'appels professionnels.

- Les masques translucides

Ces masques peuvent être distribués à tous les agents qui côtoient des collègues malentendants. Les directions locales ont pu s'en équiper et sont en charge de cette distribution.

- **Les concours et hébergements :**

En raison du confinement nombreux sont les hôtels fermés pour les candidats. Un point sera fait sur cette problématique de l'hébergement (la volumétrie et les questions que cela posent) dans le cadre de la réunion « concours et formation » prévue la semaine prochaine.

- **La situation des agents conjoints de personnes vulnérables :**

La Direction Générale rappelle qu'à défaut de télétravail possible les personnes réputées fragiles seront obligatoirement placées en ASA.

Pour les agents conjoints de personnes vulnérable, il n'y a pas d'ASA prévue. L'agent sera soit en télétravail si ses fonctions le permettent; à défaut un aménagement du bureau doit être effectué.

- **Vigipirate, alerte attentat.**

Les consignes en la matière seront mises sur Ulysse pour tenir compte du relèvement du niveau alerte attentat.

- **Le dialogue social :**

Le dialogue social (GT-CTR) est maintenu uniquement en distanciel à l'exception des CAP qui devront se maintenir en présentiel.

Enfin une nouvelle fois l'ensemble des organisations syndicales a dénoncé le maintien des calendriers des réformes et notamment celle du NRP.

- **Le Plan de continuité d'activité (PCA) :**

Celui-ci a été réécrit/actualisé à la rentrée. Mais il n'a pas vocation à être actuellement appliqué.

Données COVID et force de travail à la DGFIP :

Situation au	06/11/2020	Jour précédent	Variation en %
Cas avéré positif Covid19 point hebdomadaire jeudi	403	384 (*)	5% (*)
ASA quatorzaine/septaine	876	830	6%
agents présents	56 603	60 817	-7%
Télétravailleurs le jour de l'enquête	18 922	18 001	5%
agents en ASA	1 774	1 630	9%
agents en congés ou arrêt	17 068	13 520	26%

(*) semaine précédente, par exception